

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

-Bank ABC Tunisie-

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie –Bank ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mohamed Jamil GOUIDER et Mr Noureddine BEN ARBIA.

### Bilan Arrêté au 31 décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2023	31-déc-2022
<b>Actifs</b>			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	13 649	20 426
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	786 235	234 939
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	411 541	689 890
AC4- Portefeuille-titre commercial		-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	4.4	176 934	173 336
AC6- Valeurs immobilisées	4.5	10 431	10 397
AC7- Autres actifs	4.6	19 097	16 096
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 417 887</b>	<b>1 145 084</b>
<b>Passifs</b>			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.7	1 956	-
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	26 157	29 337
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	1 164 839	871 490
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.10	74 556	123 679
PA5 - Autres passifs	4.11	50 689	31 789
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 318 197</b>	<b>1 056 295</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1 - Capital		68 000	68 000
CP2 - Réserves		4 407	3 545
CP3 - Résultats reportés		13 391	11 266
CP4 - Résultat de la période		13 892	5 979
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.12</b>	<b>99 690</b>	<b>88 790</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 417 887</b>	<b>1 145 084</b>

**Etat des engagements hors bilan Arrêté au 31  
décembre 2023**

**(Unité : en 1 000 DT)**

	Notes	31-déc-2023	31-déc-2022
<b>Passifs éventuels</b>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.13	32 419	16 186
HB 2 - Crédits documentaires		35 076	56 683
HB 3 - Actifs donnés en garantie		-	-
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>67 495</b>	<b>72 869</b>
<b>Engagements donnés</b>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.14	141 764	70 009
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>141 764</b>	<b>70 009</b>
<b>Engagements reçus</b>			
HB 6 - Engagements de financement reçus		-	-
HB 7 - Garanties reçues	4.15	463 842	500 865
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>463 842</b>	<b>500 865</b>

## Etat de résultat

**Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2023 (Unité : en 1 000 DT)**

Notes	Exercice 2023	Exercice 2022 (*)
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>		
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	80 089	52 151
PR2 - Commissions (en produits)	11 415	9 660
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	2 869	5 488
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	16 056	15 861
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>	<b>110 429</b>	<b>83 159</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>		
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(39 392)	(32 446)
CH2 - Commissions encourues	(3 076)	(3 221)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(42 468)</b>	<b>(35 667)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>67 961</b>	<b>47 492</b>
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(3 860)	(4 621)
PR 7 - Autres produits d'exploitation	538	535
CH 6 - Frais de personnel	(21 911)	(17 091)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	(13 755)	(12 919)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(1 457)	(1 548)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>27 516</b>	<b>11 848</b>
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	388	163
CH 11- Impôts sur les sociétés (*)	(12 575)	(5 414)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>15 329</b>	<b>6 597</b>
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires (*)	(1 437)	(619)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>13 892</b>	<b>5 979</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>13 892</b>	<b>5 979</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (TND)</b>	<b>4.27</b>	<b>0,879</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

## Etat de flux de trésorerie

**Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2023 (Unité : en 1 000 DT)**

Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Activités d'exploitation</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	95 714	64 724
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(39 108)	(32 845)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	48	34 762
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	267 813	(79 105)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle	298 623	(144 708)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(21 819)	(16 192)
Autres flux de trésorerie	(5 603)	(12 882)
Impôts sur les sociétés payés	(8 399)	(247)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>587 269</b>	<b>(186 492)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Intérêts encaissés sur portefeuille d'investissement	12 458	12 211
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	-	(27 045)
Acquisitions \ cessions d'immobilisations	(1 605)	(331)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>10 853</b>	<b>(15 165)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Emission d'emprunts	-	-
Remboursement d'emprunts	(48 043)	(46 542)
Dividendes payés	(2 992)	-
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>	<b>(51 035)</b>	<b>(46 542)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	547 087	(248 199)
Liquidités et équivalents en début d'exercice	162 405	410 604
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	<b>4.28</b>	<b>709 492</b>
		<b>162 405</b>

# Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

## 1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

## 2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

## 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

---

#### - Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit, les lettres de garantie et les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour le montant de décaissement.

#### - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### - Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis « (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

#### - Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants	0%
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

#### - Provision additionnelle

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

#### - Provision collective

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire n°91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT n°91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives telle que modifié par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022, la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023 et la circulaire 2024-01 du 19/01/2024.

Le montant de la dotation supplémentaire ainsi calculé au titre de l'année 2023 et en application des principes de la méthodologie de détermination des provisions collectives prévue par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2024-01 du 19 janvier 2024 s'élève à 872 KDT. Au 31/12/2023, le montant total des provisions collectives est de 6 167 KDT.

### **3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées**

---

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

### **3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

---

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence. A l'exception

des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêt.

### **3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements**

---

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	33%
- Système d'information « AMBIT »	20%
- Autres Logiciels informatiques	33%
- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Constructions	3%

### **3.5. Comptabilisation et évaluation des titres**

---

#### **Comptabilisation des titres**

##### **a) Titres de transaction**

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- Leur courte durée de détention ;
- Leur liquidité.

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

##### **b) Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

##### **c) Titres d'investissement**

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

#### **Evaluation en date d'arrêt**

##### **a) Titres de transaction**

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

##### **b) Titres de placement**

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes

ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

### **c) Titres d'investissement**

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### **Règles de constatation des revenus**

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus. La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- Les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés parmi les éléments du compte de résultat ;
- Le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

### **3.6. Radiation des créances**

---

En application de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-01 du 1er mars 2022 relative à la prévention et résolution des créances non performantes visant à réduire les créances classées au niveau du bilan, Bank ABC a réalisé courant l'exercice 2023 une opération de radiation des créances dont la maturité dans la classe 4 est supérieure à 5 ans et qui respectent les conditions y relatives fixées par la législation fiscale en vigueur. A cet égard, la banque a réalisé une opération de radiation pour un encours global de 4 685 KDT totalement couvert par des agios réservés et des provisions individuelles et additionnelles.

### **3.7. Présentation des états financiers**

---

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2023, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2022 que celles relatives à l'année 2023.

### **3.8. Changement de présentation**

---

En application des dispositions de la norme comptable tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, les changements de présentation ont été traités d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2022 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :



### Retraitements de l'état de résultat

Rubrique	Exercice 2022 Publié	Reclassement de présentation	Exercice 2022 Retraité
CH 11- Impôts sur les sociétés (*)	(6 033)	619	(5 414)
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires (*)	0	(619)	(619)

(\*) Il s'agit du changement d'affectation de la contribution sociale de solidarité de la rubrique CH11 « Impôts sur les sociétés » vers la rubrique PR9/CH10 « Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires ».

## 4. Notes explicatives (Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisien)

### Notes sur le bilan

#### Notes sur les postes de l'actif

L'actif du bilan est composé des postes suivants :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers
- AC3 : Créances sur la clientèle
- AC4 : Portefeuille titres commercial
- AC5 : Portefeuille d'investissement
- AC6 : Valeurs immobilisées
- AC7 : Autres actifs

#### Note 4.1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 13 649 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Caisses en dinars et en monnaies étrangères	4 604	5 317
Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	9 045	15 109
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>13 649</b>	<b>20 426</b>

#### Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 786 235 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
<b>Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>757 103</b>	<b>209 831</b>
Comptes ordinaires chez les correspondants	179 498	9 944
Placements chez la BCT	193 223	46 246
Placements chez les correspondants	382 424	153 001
Créances sur les établissements bancaires	-	-
Créances rattachées	1 958	640
<b>Créances sur les établissements financiers</b>	<b>29 132</b>	<b>25 108</b>
Créances sur les établissements financiers	29 000	25 000
Créances rattachées	132	108
<b>Total créances et avoirs sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>786 235</b>	<b>234 939</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
<b>Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>717 151</b>	<b>39 952</b>	-	-	<b>757 103</b>
Comptes ordinaires chez les correspondants	179 498	-	-	-	179 498
Placements chez la BCT	193 223	-	-	-	193 223
Placements chez les correspondants	342 472	39 952	-	-	382 424
Créances rattachées	1 958	-	-	-	1 958
<b>Créances sur les établissements financiers</b>	<b>29 132</b>	-	-	-	<b>29 132</b>
Créances sur les Etablissements Financiers	29 000	-	-	-	29 000
Créances rattachées	132	-	-	-	132
<b>Total créances et avoirs sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>746 283</b>	<b>39 952</b>	-	-	<b>786 235</b>

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

### Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 411 541 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
<b>Comptes débiteurs</b>	<b>25 180</b>	<b>7 143</b>
Comptes courants débiteurs	25 175	7 116
Produits à recevoir	5	27
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>420 196</b>	<b>716 694</b>
Escompte commercial	10 545	6 045
Crédits à Court Terme	148 435	279 812
Crédits à Moyen et Long Terme	228 272	394 264
Crédits de consolidation	5 612	1 215
Impayés	23 853	25 957
Produits à recevoir	5 054	10 543
Produits perçus d'avance	(1 575)	(1 141)
<b>Total Créances Brutes</b>	<b>445 376</b>	<b>723 837</b>
Provisions affectées	(15 110)	(15 338)
Agios réservés	(12 558)	(13 315)
Provisions Collectives	(6 167)	(5 295)
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>411 541</b>	<b>689 890</b>

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 30 570 KDT.

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Classe A	406 798	651 633
Classe B1	6 059	41 933
<b>Total Créances performantes</b>	<b>412 857</b>	<b>693 566</b>
Classe B2	1 273	1 341
Classe B3	5 928	1 113
Classe B4	25 318	27 817
<b>Total Créances non performantes</b>	<b>32 519</b>	<b>30 271</b>
<b>TOTAL</b>	<b>445 376</b>	<b>723 837</b>

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
<b>Encours des créances douteuses</b>	<b>32 519</b>	<b>30 271</b>
Stocks de provisions de début d'exercice	(15 338)	(13 707)
Dotation aux provisions de l'exercice	(3 886)	(2 669)
Reprise des provisions de l'exercice	4 114	1 038
<b>Stocks de provisions à la fin d'exercice</b>	<b>(15 110)</b>	<b>(15 338)</b>

Les produits relatifs à des créances classées parmi les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. À la date du 31 décembre 2023, l'encours des créances classées s'élève à 32 519 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 12 558 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 3 107 KDT au 31 décembre 2023 contre 3 533 KDT au 31 décembre 2022 soit une reprise additionnelle nette s'élevant à 426 KDT au titre de l'exercice 2023.

La ventilation des créances sur la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
<b>Comptes débiteurs</b>	<b>25 180</b>	-	-	-	<b>25 180</b>
Comptes courants débiteurs	25 175	-	-	-	25 175
Produits à recevoir_D	5	-	-	-	5
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>117 470</b>	<b>145 899</b>	<b>138 082</b>	<b>18 745</b>	<b>420 196</b>
Escompte commercial	7 185	2 978	382	-	10 545
Crédits à Court Terme	70 185	76 321	1 929	-	148 435
Crédits à Moyen et Long Terme	8 233	66 408	135 264	18 367	228 272
Crédits de consolidation	4 535	192	507	378	5 612
Impayés	23 853	-	-	-	23 853
Produits à recevoir	5 054	-	-	-	5 054
Produits perçus d'avance	(1 575)	-	-	-	(1 575)
<b>Total Créances Brutes</b>	<b>142 649</b>	<b>145 899</b>	<b>138 082</b>	<b>18 745</b>	<b>445 376</b>

#### Note 4.4 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à 176 934 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
<b>Titre à revenu fixe</b>	<b>176 882</b>	<b>173 284</b>
Bons de trésor assimilables (BTA)	180 000	180 000
Décote/Prime	(8 531)	(12 125)
Produits à recevoir AC4	5 413	5 409
<b>Titre à revenu variable</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>176 934</b>	<b>173 336</b>

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime. Ce montant fait l'objet d'un étalement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition à la date d'échéance du titre.

#### Note 4.5 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à 10 431 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	Val. Brute au 31/12/2022	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 31/12/2023	Amortissement 31/12/2022	Cession / Régularisation	Dotation 2023	Amortissement 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2023
Terrains	7 229	0	7 229	0	0	0	0	7 229
Agencements, Aménagements Installations	8 216	260	8 476	(6 490)	(1 143)	590	(7 043)	1 433
Immeubles	299	0	299	(131)	(20)	10	(141)	158
Matériel de Transport	868	411	1 279	(719)	(119)	60	(778)	501
Matériel Informatique	1 106	117	1 223	(967)	(165)	91	(1 042)	181
Mobilier et Matériel de Bureau	704	(3)	701	(602)	(88)	48	(642)	59
Logiciels Informatiques	6 375	580	6 955	(5 554)	(1 316)	658	(6 212)	743
Avances sur Immobilisations	63	64	127	0	0	0	0	127
<b>Total valeurs immobilisées</b>	<b>24 860</b>	<b>1 429</b>	<b>26 289</b>	<b>(14 464)</b>	<b>(2 851)</b>	<b>1 457</b>	<b>(15 858)</b>	<b>10 431</b>

## Note 4.6 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à 19 097 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Crédits au personnel	10 742	8 018
Immobilisations destinées à la vente	4 620	4 620
Comptes de suspens débiteurs	2 767	2 522
Cautions	283	283
Charges Constatées d'avance	463	446
Frais d'émission d'emprunts (Net) (1)	68	127
Stocks de cartes	218	259
Avances et Acomptes sur commandes en cours	163	47
Etat, Impôt et taxes	-	-
<b>Total Brut</b>	<b>19 323</b>	<b>16 322</b>
Provisions pour dépréciation des actifs	(226)	(226)
<b>Total autres actifs</b>	<b>19 097</b>	<b>16 096</b>

(1) Les frais d'émission d'emprunt se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
<b>Solde au début de la période</b>	<b>127</b>	<b>207</b>
Addition	-	-
Dotation au résorption	(59)	(80)
<b>Solde en fin de période</b>	<b>68</b>	<b>127</b>

Le montant de la dotation annuelle est inclus au niveau de la rubrique CH1 « Intérêts encourus et charges assimilés » au niveau de la sous-rubrique « Intérêts sur emprunts obligataires ».

Les frais d'émission et primes de remboursement des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

## Notes sur les postes du passif

Le passif du bilan est composé des postes suivants :

- PA1 : Banque Centrale et CCP
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passif

### Note 4.7 - Banque Centrale et CCP

Le solde de ce poste s'élève à 1 956 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Compte BCT créditeur	1 956	-
<b>Total banque centrale et CCP</b>	<b>1 956</b>	<b>-</b>

### Note 4.8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 26 157 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Emprunts interbancaires	-	1 136
Dépôts des établissements bancaires	17 395	26 075
Dépôts des établissements financiers	8 762	2 123
Dettes rattachées	-	3
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>26 157</b>	<b>29 337</b>

La ventilation des dépôts et des avoirs des établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts des établissements bancaires	17 395	-	-	-	17 395
Dépôts des établissements financiers	8 762	-	-	-	8 762
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>26 157</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 157</b>

### Note 4.9 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 1 164 839 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Dépôts à vue	847 490	676 272
Dépôts d'épargne	126 141	98 978
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	151 639	67 509
Certificats de dépôts	9 000	5 000
Autres Sommes dues à la clientèle	28 512	23 027
Charges à payer	2 664	950
Intérêts payés d'avance	(607)	(245)
<b>Total dépôts de la clientèle</b>	<b>1 164 839</b>	<b>871 490</b>

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	847 490	-	-	-	847 490
Dépôts d'épargne	126 141	-	-	-	126 141
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	122 685	27 964	990	-	151 639
Certificats de dépôts	9 000	-	-	-	9 000
Autres Sommes dues à la clientèle	28 512	-	-	-	28 512
Charges à payer	2 664	-	-	-	2 664
Intérêts payés d'avance	(607)	-	-	-	(607)
<b>Total dépôts de la clientèle</b>	<b>1 135 885</b>	<b>27 964</b>	<b>990</b>	<b>-</b>	<b>1 164 839</b>

#### Note 4.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 74 556 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Emprunts obligataires	14 133	22 923
Autres emprunts	58 879	98 132
Dettes rattachées	1 544	2 624
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>74 556</b>	<b>123 679</b>

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	5 042	9 091	-	14 133
Autres emprunts	-	39 253	19 626	-	58 879
Dettes rattachées	-	1 544	-	-	1 544
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>45 839</b>	<b>28 717</b>	<b>-</b>	<b>74 556</b>

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

DESIGNATION	Montant initial	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31-déc-2022	Remboursements / Emissions	Encours au 31-déc-2023
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>45 000</b>			<b>22 923</b>	<b>(8 790)</b>	<b>14 133</b>
Emprunt ABC 2018	20 000	02/07/2018	02/07/2025	4 921	(3 790)	1 131
Emprunt ABC 2020	25 000	22/06/2020	22/06/2027	18 002	(5 000)	13 002
<b>Autres Emprunts</b>	<b>157 010</b>			<b>98 132</b>	<b>(39 253)</b>	<b>58 879</b>
Emprunts ABC IB	157 010	07/05/2020	07/05/2025	98 132	(39 253)	58 879
<b>Total emprunts matérialisés</b>	<b>202 010</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>121 055</b>	<b>(48 043)</b>	<b>73 012</b>

L'emprunt contracté auprès de ABC IB (banque faisant partie du groupe ABC) pour 50 millions d'euros a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.



## Note 4.11 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à 50 689 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Dettes au personnel	8 071	5 506
Comptes de suspens	12 177	5 671
Créditeurs Divers	4 564	4 014
Etat, Impôt et taxes	11 801	5 052
Charges à payer	8 748	6 850
Dettes sociales	1 083	1 299
Provisions pour risques et charges	3 969	3 216
Jetons de présence à payer	276	181
Dividendes à payer	-	-
<b>Total autres passifs</b>	<b>50 689</b>	<b>31 789</b>

## Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2023, le capital social s'élevait à 68 000 KDT composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à 99 690 KDT au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2018</b>	<b>68 000</b>	<b>1 236</b>	<b>6 056</b>	<b>1 974</b>	<b>77 266</b>
Affectation du résultat 2018	-	401	1 573	(1 974)	-
Distribution de dividendes	-	-	(987)	-	(987)
Résultat au 31-12-2019	-	-	-	4 463	4 463
<b>Solde au 31-12-2019</b>	<b>68 000</b>	<b>1 637</b>	<b>6 642</b>	<b>4 463</b>	<b>80 742</b>
Affectation du résultat 2019	-	555	3 908	(4 463)	-
Résultat au 31-12-2020	-	-	-	4 648	4 648
<b>Solde au 31-12-2020</b>	<b>68 000</b>	<b>2 192</b>	<b>10 550</b>	<b>4 648</b>	<b>85 390</b>
Affectation du résultat 2020	-	760	3 888	(4 648)	-
Distribution de dividendes	-	-	(2 312)	-	(2 312)
Résultat au 31-12-2021	-	-	-	(267)	(267)
<b>Solde au 31-12-2021</b>	<b>68 000</b>	<b>2 952</b>	<b>12 126</b>	<b>(267)</b>	<b>82 811</b>
Affectation du résultat 2021	-	593	(860)	267	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Résultat au 31-12-2022	-	-	-	5 979	5 979
<b>Solde au 31-12-2022</b>	<b>68 000</b>	<b>3 545</b>	<b>11 266</b>	<b>5 979</b>	<b>88 790</b>
Affectation du résultat 2022	-	862	5 117	(5 979)	-
Distribution de dividendes	-	-	(2 992)	-	(2 992)
Résultat au 31-12-2023	-	-	-	13 892	13 892
<b>Solde au 31-12-2023</b>	<b>68 000</b>	<b>4 407</b>	<b>13 391</b>	<b>13 892</b>	<b>99 690</b>

Les réserves se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Réserves légales	4 207	3 345
Réserves ordinaires	200	200
<b>Total réserves</b>	<b>4 407</b>	<b>3 545</b>

## Notes sur l'état des engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont composés des postes suivants :

- HB1 : Cautions, avals et autres garanties données
- HB2 : Crédits documentaires
- HB3 : Actifs donnés en garantie
- HB4 : Engagements de financement donnés
- HB5 : Engagements sur titres
- HB6 : Engagements de financement reçus
- HB7 : Garanties reçues

### Note 4.13 – Cautions, avals et autres garanties données :

Le solde de ce poste s'élève à 32 419 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Garanties en faveur des établissements de crédits	12 978	1 174
Garanties en faveur de la clientèle	19 441	15 012
<b>Total cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>32 419</b>	<b>16 186</b>

### Note 4.14 – Engagements de financement en faveur de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 141 764 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements bancaires et financiers	22 757	21 000
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	119 007	49 009
<b>Total Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>141 764</b>	<b>70 009</b>

### Note 4.15 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à 463 842 KDT au 31 Décembre 2023 et se décompose comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Garanties reçues des banques	269 539	287 255
Garanties SOTUGAR	2 215	2 215
Garanties réelles reçues de la clientèle	54 292	33 630
Garanties de l'Etat	137 796	177 765
<b>TOTAL</b>	<b>463 842</b>	<b>500 865</b>

La valeur des garanties réelles reçues de la clientèle ainsi présentée correspond à la valeur de la garantie dans la limite de l'engagement des clients.

Pour les garanties réelles, la juste valeur de la totalité des garanties reçues en couverture des engagements s'élève à 209 585 KDT au 31 Décembre 2023 contre 91 752 KDT au 31 Décembre 2022.

### Note 4.16 – Opérations de change

Au 31 décembre 2023, les opérations de change à terme se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir / Devise à livrer : 2 491 KDT
- Devise à recevoir / Dinars à livrer : 13 809 KDT

Au 31 Décembre 2023, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Au 31 Décembre 2023, la banque n'a aucune opération de change au comptant non encore dénouée.

## Notes sur l'état de résultat

### Les produits d'exploitation bancaire

Le total des produits d'exploitation bancaire est passé de 83 159 KDT au 31 décembre 2022 à 110 429 KDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 27 269 KDT, soit une progression de 33%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- PR1 : Intérêts et revenus assimilés
- PR2 : Commissions en produits
- PR3 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières
- PR4 : Revenus du portefeuille titres d'investissement.

#### Note 4.17 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 80 089 KDT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	36 725	13 869
Intérêts sur créances sur la clientèle	43 364	38 282
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>80 089</b>	<b>52 151</b>

#### Note 4.18 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent 11 415 KDT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Chèques, effets, virements et tenue de compte	2 906	2 616
Commission d'intermédiation	113	99
Opérations de commerce extérieur	1 821	1 620
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	2 198	991
Gestion, étude des engagements	2 195	2 042
Monétique	1 646	1 742
Autres commissions	536	550
<b>Total commissions (en produits)</b>	<b>11 415</b>	<b>9 660</b>

#### Note 4.19 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent 2 869 KDT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Gain de change	3 054	5 492
Pertes nettes sur opérations de SWAP (BCT)	(185)	(4)
<b>Total Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières</b>	<b>2 869</b>	<b>5 488</b>

#### Note 4.20 - Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 16 056 KDT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Intérêts sur BTA	12 462	12 296
Résorption Prime / Décote	3 594	3 565
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>16 056</b>	<b>15 861</b>

## Les charges d'exploitation bancaire

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 35 667 KDT au 31 décembre 2022 à 42 468 KDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 6 801 KDT, soit une progression de 19%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- CH1 : Intérêts encourus et charges assimilées
- CH2 : Commissions encourues

### Note 4.21 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 39 392 KDT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	2 629	2 191
Intérêts sur dépôts de la clientèle	26 476	15 485
Intérêts sur emprunts obligataires	2 093	2 889
Intérêts des autres emprunts	8 194	11 881
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>39 392</b>	<b>32 446</b>

### Note 4.22 – Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 3 076 KDT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Commissions encourues sur comptes NOSTRI	261	393
Frais de traitement des cartes et opérations monétiques	2 208	2 011
Commissions Sibtel	48	32
Commissions sur opérations la BCT	45	38
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	15	13
Charges sur engagements de garantie	499	734
<b>Total commissions encourues</b>	<b>3 076</b>	<b>3 221</b>

### Note 4.23 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(2 734)	(2 669)
Dotation pour provision collective	(872)	(781)
Reprise de provisions sur risque de crédit	732	1 038
Reprise de provisions sur créances abandonnées	3 362	-
Reprise de provisions sur engagements hors bilan	31	-
Récupération sur créances passées par pertes	3	63
Pertes sur créances abandonnées	(3 362)	(32)
<b>Coût Net du Risque de crédit</b>	<b>(2 840)</b>	<b>(2 381)</b>
Provisions pour Risques & charges Divers	(1 020)	(2 240)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	-	-
Reprise de provisions pour dépréciation des actifs	-	-
Reprise de provisions pour charges divers	-	-
<b>Coût Net du risque</b>	<b>(3 860)</b>	<b>(4 621)</b>

#### Note 4.24 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent 21 911 KDT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Rémunération de personnel	17 858	14 092
Charges sociales et autres cotisations	3 403	2 827
Autres charges liées au personnel	650	172
<b>Total frais de personnel</b>	<b>21 911</b>	<b>17 091</b>

#### Note 4.25 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent 13 755 KDT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Loyers, Eau et Electricité	2 369	2 306
Frais de licences informatiques	1 415	1 378
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	994	959
Frais de communication	803	824
Divers honoraires	1 121	936
Frais divers d'exploitation	2 994	2 932
Fonds de garantie des dépôts	2 510	2 887
Contribution sociale de solidarité	1 459	697
Contribution au fonds national pour la réforme du système éducatif	90	-
<b>TOTAL charges générales d'exploitation</b>	<b>13 755</b>	<b>12 919</b>

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

#### Note 4.26 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 437 KDT au titre de l'exercice 2023 et il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Contribution Exceptionnelle	(1 437)	(619)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 437)</b>	<b>(619)</b>

#### Note 4.27– Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Résultat net (en DT)	13 892 107	5 978 589
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	13 892 107	5 978 589
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000
<b>Résultat par Action</b>	<b>2,043</b>	<b>0,879</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

## Notes sur l'état de flux de trésorerie

### Note 4.28 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT ;
- Les avoirs chez les correspondants ;
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants ;
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

Ainsi, la trésorerie de la Banque (composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités) est passée de 162 405 KDT au 31 décembre 2022 à 709 492 KDT au 31 décembre 2023 enregistrant une augmentation de 547 087 KDT. Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 587 269 KDT, des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement à hauteur de 10 853 KDT et des flux de trésorerie affectés aux activités de financement à hauteur de (51 035) KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint 709 492 KDT au 31 Décembre 2023 détaillés comme suit :

DESIGNATION	31-déc-2023	31-déc-2022
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	13 649	20 426
Créances sur les Etablissements Bancaires	715 194	169 190
Emprunts auprès de la BCT/Compte BCT Créditeur	(1 956)	-
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(17 395)	(27 211)
<b>Total</b>	<b>709 492</b>	<b>162 405</b>

## 5. Autres notes aux états financiers

### Note 5.1 – Transactions avec les parties liées

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

Partie liée	Nature de la relation
ABC Tunis	Entité faisant partie du même groupe
ABC BSC	Société mère
ABC Brésil	Entité faisant partie du même groupe
ABC International Bank	Entité faisant partie du même groupe
ABC Frankfurt	Entité faisant partie du même groupe

Les transactions conclues avec les parties sont conclues dans les conditions du marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

#### Opérations avec ABC Tunis Branch

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers supportés par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2023 s'élève à 563 KDT.
2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2023 se détaillent comme suit :
  - 71% pour les frais du personnel et les autres frais (71% en 2022), en ce qui concerne ABC Tunisie.
  - 29% pour les frais du personnel et les autres frais (29% en 2022), en ce qui concerne ABC Tunis Branch.Le total des charges payées par ABC Tunisie au cours de 2023 a atteint 5 414 KDT et le montant payé par ABC Tunis Branch à ABC Tunisie, 5 217 KDT.
3. Au 31 décembre 2023, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC Tunis Branch s'élève à 4 128 KDT et le montant des intérêts payés (comptes NOSTRI débiteurs) au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 KDT contre des intérêts perçus sur les comptes NOSTRI créditeurs de 312 KDT. A cette date, l'encours des comptes LORI de ABC Tunis Branch ouverts sur les livres de ABC Tunisie s'élève à 13 878 KDT et les intérêts servis en 2023 s'élèvent à 2 128 KDT contre des intérêts perçus sur des comptes LORI débiteurs de 1 KDT.
4. Au 31 décembre 2023, l'encours des placements (au jour le jour et à terme) de ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2023 s'élève à 4 114 KDT.
5. Durant l'exercice 2023, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part d'ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2023, le total de ces garanties s'élève à 182 430 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 499 KDT.
6. Durant l'exercice 2023, ABC Tunisie a effectué des opérations de SWAP de change avec ABC Tunis Branch. Les pertes nettes réalisés par ABC Tunisie s'élèvent à 186 KDT. Au 31 décembre 2023, l'encours des opérations de SWAP s'élève respectivement à 8 786 KUSD et (27 000) KTNC.

### **Opérations avec ABC BSC (ABC BAHREÏN)**

7. Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2023, s'élève à 1 943 KDT non encore réglés à la date du 31 Décembre 2023.
8. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à certains clients. L'encours de ces garanties s'élève à 52 442 KDT au 31 décembre 2023.
9. Au 31 décembre 2023, l'encours des emprunts (au jour le jour et à terme) auprès de ABC BSC est nul et le montant des intérêts servis sur les emprunts contractés en 2023 s'élève à 78 KDT.
10. Au 31 décembre 2023, l'encours des placements (au jour le jour et à terme) chez de ABC BSC s'élève à 18 448 KDT et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2023 s'élève à 8 810 KDT.
11. Au 31 décembre 2023, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC BSC s'élève à 1 KDT. Le montant des intérêts perçus sur les comptes NOSTRI créditeurs de 5 KDT au titre de l'exercice 2023.
12. Durant l'exercice 2023, ABC Tunisie a effectué des opérations de SWAP de change avec ABC BSC. Les pertes nettes réalisés par ABC Tunisie s'élèvent à 3 KDT. Au 31 décembre 2023, aucune opération de SWAP n'est en cours.

### **Opérations avec ABC International Bank (ABC IB)**

13. ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès de ABC IB pour un montant de EUR 50 millions. L'encours de l'emprunt au 31 décembre 2023 est de 59 130 KDT et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2023 s'élève à 2 517 KDT.  
  
Cet emprunt a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.
14. Au 31 décembre 2023, l'encours des placements à terme chez de ABC IB s'élève à 40 196 KTND et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2023 s'élève à 2 170 KDT.
15. Au 31 décembre 2023, l'encours des garanties données sur ordre de ABC IB est nul et le montant des commissions reçues sur les contres garanties données s'élèvent à 22 KDT au titre de l'exercice 2023.

### **Opérations avec ABC Frankfurt**

16. ABC Tunisie a reçu de ABC Frankfurt des garanties en couverture des crédits accordés à certains clients. L'encours de ces garanties s'élève à 1 368 KDT au 31 décembre 2023.

### **Rémunération des dirigeants**

17. Les rémunérations et avantages octroyés aux Directeurs Généraux sont composés d'une rémunération brute de 312 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 7 KDT.
18. L'enveloppe globale brute des jetons de présence, y compris les rémunérations allouées aux membres des comités émanant du conseil et octroyés aux administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'est élevée à 816 KDT.

### **Note 5.2- Contrôle social**

---

La banque a reçu le 1<sup>er</sup> Février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 décembre 2018.

En date du 21 Juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard.



La banque a formulé son opposition sur l'ensemble des chefs de redressement soulevés dans les délais légaux. En date du 09 Octobre 2019, la banque a reçu une notification des états de liquidation réclamant le paiement de la totalité des montants redressés. La banque a interjeté appel dans les délais légaux.

Le 09 Juillet 2021, la cours d'appel a rendu un jugement en faveur de la banque qui annule les états de liquidation et leurs effets.

La banque a notifié la CNSS du jugement rendu et nous sommes en attente de tout recours de la CNSS devant la Cour suprême.

Aucun recours en cassation n'a été introduit. Cependant, la CNSS a décidé de procéder à nouveau à l'émission de 13 injonctions de payer à l'encontre de la banque pour les mêmes motifs et montants que les injonctions précédentes (pour lesquelles la banque a obtenu une décision de justice en sa faveur annulant ces injonctions). La banque a notifié à la CNSS les objections sur les injonctions de payer et a fait valoir 13 objections devant la Cour d'appel. L'avocat de la banque a indiqué dans ses déclarations que l'affaire a déjà été réglée par le tribunal en 2019. Le tribunal a décidé de désigner un expert pour vérifier si l'injonction de payer est conforme à la loi et demander aux parties de fournir leurs pièces justificatives. La prochaine audience est fixée pour le 24 Mai 2024 pour les résultats de l'expertise.

### **Note 5.3- Contrôle fiscal**

---

La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant les années 2018, 2019 et 2020. Fin décembre 2022, la banque a reçu la notification des résultats du contrôle fiscal réclamant le paiement d'un montant total de 6 164 mille TND, y compris les pénalités. La banque a refusé la majorité des questions et a effectué une opposition dans les délais réglementaires.

À la date de préparation des états financiers, la banque a comptabilisé les provisions estimées nécessaires. Toutefois, le résultat final de ce contrôle n'a pas pu être évalué avec précision.

### **Note 5.4 – Événements postérieurs à la clôture**

---

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 22 Février 2024. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023

---

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

## **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de l'Arab Banking Corporation Tunisie, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 22 février 2024 sur la base des éléments disponibles à cette date, font ressortir des capitaux propres positifs de **99 690 KDT**, un résultat bénéficiaire de l'exercice de **13 892 KDT**, ainsi qu'une trésorerie positive de fin de période de **709 492 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Arab Banking Corporation Tunisie au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Banking Corporation Tunisie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Observations**

#### ***3.1 Contrôle fiscal***

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note aux états financiers « **5.4 Contrôle fiscal** ». La banque a reçu une notification des résultats d'un contrôle fiscal couvrant les années 2018, 2019 et 2020 réclamant le paiement d'un montant total de 6 164 KTND, y compris les pénalités. La banque a refusé la majorité des chefs de redressement et a effectué une opposition dans les délais réglementaires.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### ***3.2 Contrôle social***

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note aux états financiers « **5.3 Contrôle Social** ». La banque a reçu le 1<sup>er</sup> février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018.

En date du 21 juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard.

La banque a formulé son opposition sur l'ensemble des chefs de redressement soulevés dans les délais légaux. Le 09 juillet 2021, la cours d'appel a rendu un jugement en faveur de la banque qui annule les états de liquidation et leurs effets.

Aucun recours en cassation n'a été introduit. Cependant, la CNSS a décidé de procéder à nouveau à l'émission de 13 injonctions de payer à l'encontre de la banque pour les mêmes motifs et montants que les injonctions précédentes. La banque a notifié à la CNSS les objections sur les injonctions de payer et a fait valoir 13 objections devant la Cour d'appel.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **4. Rapport du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce

faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 22 février 2024.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 08 avril 2024**

### **Les commissaires aux comptes**

**Cabinet CMG**  
**Mohamed Jamil GOUIDER**

**Horwath ACF**  
**Noureddine BEN ARBIA**

## **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **II. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

La Direction nous a tenus informés de la convention suivante, conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales, l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales (CSC) et des dispositions des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers :

ABC Tunisie a accordé un prêt au Directeur Général d'un montant de 77 KDT. Ce prêt a été autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 septembre 2023.

### **III. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont les principaux volumes réalisés se résument comme suit :

#### **1. Convention réalisée avec ABC International Bank (ABC IB)**

**1.1** ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès de ABC IB pour un montant de 50 millions d'euros. L'encours de l'emprunt au 31 décembre 2023 est de 59 130 KDT et le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2023 s'élève à 2 517 KDT. Cet emprunt a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.

**1.2** Au 31 décembre 2023, l'encours des placements à terme chez ABC IB s'élève à 40 196 KTND et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2023 s'élève à 2 170 KDT.

**1.3** Au 31 décembre 2023, l'encours des garanties données sur ordre de ABC IB est nul et le montant des commissions reçues sur les contres garanties données au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 22 KDT.

#### **2. Conventions et opérations réalisées avec ABC Tunis Branch**

**2.1** ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2023, la somme de ces garanties s'élève à 182 430 KDT. En 2023, les commissions dues par ABC Tunisie en faveur d'ABC Tunis Branch s'élève à 499 KDT.

**2.2** ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2023 est de 563 KDT.

**2.3** Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'administration du 18 avril 2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2023 se détaillent comme suit :

- ABC Tunisie a refacturé 29% pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunis Branch.
- ABC Tunis Branch a refacturé 71% pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunisie.



Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2023 a atteint 5 414 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, s'est élevé à 5 217 KDT.

**2.4** ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2023, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- ✓ Au 31 décembre 2023, l'encours des comptes NOSTRI ouverts sur les livres de ABC Tunis Branch s'élève à 4 128 KDT et le montant des intérêts payés (comptes NOSTRI débiteurs) au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 KDT contre des intérêts perçus sur les comptes NOSTRI créditeurs de 312 KDT. A cette date, l'encours des comptes LORI de ABC Tunis Branch ouverts sur les livres de ABC Tunisie s'élève à 13 878 KDT et les intérêts servis en 2023 s'élèvent à 2 128 KDT contre des intérêts perçus sur des comptes LORI débiteurs de 1 KDT.
- ✓ Au 31 décembre 2023, l'encours des placements de ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués en 2023 s'élève à 4 114 KDT.
- ✓ ABC Tunisie a réalisé avec ABC Tunis Branch des opérations de SWAP de change au cours de l'exercice 2023. Les pertes nettes réalisées par ABC Tunisie s'élèvent à 186 KDT. Au 31 décembre 2023, l'encours des opérations de SWAP s'élève respectivement à 8 786 KUSD et 27 000 KTNC.

### **3. Conventions et opérations avec ABC Bahreïn (ABC BSC)**

**3.1** Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2023, s'élève à 1 943 KDT. Ledit montant, non encore réglé, s'ajoute au coût du projet de montée en version du système d'information « Ambit », facturé en 2018, et qui demeure également non réglé à fin 2023.

**3.2** ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC BSC et ce, en couverture des risques encourus sur des relations. Au 31 décembre 2023, le montant de ces garanties s'élève à 52 442 KDT.

**3.3** Au 31 décembre 2023, l'encours des emprunts auprès d'ABC BSC est nul et le montant des intérêts payés au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 78 KDT.

**3.4** Au 31 décembre 2023, l'encours des placements d'ABC Tunisie chez ABC BSC s'élève à 18 448 KDT et le montant des intérêts reçus sur les placements effectués au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 8 810 KDT.

**3.5** Au 31 décembre 2023, Le solde du compte NOSTRI ouvert chez ABC BSC s'élève à 1 KDT. Le montant des intérêts payés (comptes NOSTRI débiteurs) au titre de l'exercice 2023 s'élève à 5 KDT.

**3.6** ABC Tunisie a réalisé avec ABC BSC des opérations de SWAP de change au cours de l'exercice 2023. Les pertes nettes réalisées par ABC Tunisie s'élèvent à 3 KDT. Au 31 décembre 2023, aucune opération de SWAP n'est en cours.

#### **4. Conventions et opérations avec ABC Frankfurt**

ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à certains clients. L'encours de ces garanties s'élève à 1 368 KDT au 31 décembre 2023.

#### **IV. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 355 KDT, et des avantages en nature d'une valeur de 7 KDT.
- Conformément à la décision de l'AGO du 27 avril 2023, l'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'administration, y compris les rémunérations au titre des comités d'audit, des risques et de rémunérations, s'est élevée à 816 KDT. En outre, la banque a pris en charge les frais de déplacement et de séjour des membres du Conseil d'administration lors de ses réunions, qui se sont élevés à 112 KDT.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en KDT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantage à court terme	312	44	816	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>312</b>	<b>44</b>	<b>816</b>	<b>-</b>

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

**Tunis, le 08 avril 2024**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet CMG**  
**Mohamed Jamil GOUIDER**

**Horwath ACF**  
**Noureddine BEN ARBIA**